Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 9 mars 2026

Délibération n°20260309-07

L'an deux-mille-vingt-six, le neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, Mme Joëlle HAMON, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : M. William LOZAC'H, M. David HERMAN, Mme Annie L'HEVEDER, M. Jean-Claude LE BUZULIER, Mme Joëlle NICOLAS et M. Éric LE GAC,

Absents avec procurations : M. Samuel PRADES a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, Mme Marianne VINCENT a donné procuration à Mme Joëlle HAMON,

Absents : Mme Peggy LAMBERT, M. Stéphane MORVAN,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 2 mars 2026 Date d'affichage : le 2 mars 2026

****

Délibération n°20260309-07 : Viabilisation Lotissement Hent Parc Jean – résultat de l'appel d'offre MAPA 2026-001 – Attribution des lots

Référence nomenclature n°1.4

Mme Florence STRUILLOU présente aux Conseillers Municipaux les résultats de la consultation des entreprises pour la viabilisation du lotissement Hent Parc jean.

L'appel d'offre a été publié le 30 janvier 2026 sur le site Marchés Publics de Mégalis Bretagne puis dans les journaux Ouest France et le Télégramme le 4 février 2026. Les réponses devaient être rendues pour le 27 février 2026 à 12h00 sur le site de Mégalis Bretagne Marchés Publics. Suite à la réception des offres, la commission CAO s'est réuni le 27 février à 16h30 pour l'ouverture des plis et transmission pour analyse à ING Concept. La commission a souhaité demander une négociation à toutes les entreprises ayant répondu à l'offre avec une date de retour pour le 4 février à 17h00. ING Concept a analysé l'ensemble des offres sur les critères définis dans l'appel d'offres à savoir 60% sur le prix, 30 % sur la valeur technique et 10% sur les délais. La CAO s'est réunie le vendredi 6 mars à 14h00 pour étudier l'analyse des offres et proposer les entreprises retenues qui sont présentées ce soir.

La consultations MAPA 2026-001 se décompose en 4 lots.

Lot n°1 : Terrassement, Empierrement, Revêtement provisoire, Réseaux d'eaux pluviales, réseaux d'eaux Usées

7 plis ont été reçus ; l'entreprise SETAP ayant obtenu la meilleure note a été retenue avec une offre à 160 705.50 € HT soit 192 846.60 € TTC.

Lot n°2 : Réseaux d'eau potable

6 plis ont été reçus ; l'entreprise CEGELEC ayant obtenu la meilleure note a été retenue avec une offre à 36 145,00 € HT soit 43 374,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 14/03/2026
Reçu en préfecture le 14/03/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260309-DEL20260309_07-DE

Lot n°3 : Contrôles

3 plis ont été reçus ; l'entreprise Contrôles Réseaux 22 ayant obtenu la meilleure note a été retenue avec une offre à 5 659,70 € HT soit 6 791,64 € TTC.

Lot n°4 : Maçonnerie, Aménagement paysager

3 plis ont été reçus ; l'entreprise Jardin Service ayant obtenu la meilleure note a été retenue avec une offre à 22 645,00 € HT soit 27 174,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE les offres retenues par la Commission d'Appel d'Offre concernant la MAPA 2026-001 viabilisation du lotissement Hen Parc Jean, à savoir :

- Lot n°1 : Entreprise SETAP pour un montant de 160 705.50 € HT (192 846,60 € TTC)
- Lot n°2 : CEGELEC pour un montant de 36 145,00 € HT (43 374,00 € TTC)
- Lot n°3 : Entreprise Contrôles Réseaux 22 pour un montant de 5 659,70 € HT (6 791,64 € TTC)
- Lot n°4 : Entreprise Jardin Service pour un montant de 22 645,00 € HT (27 174,00 € TTC)

IMPUTE les dépenses au Budget Lotissement Hent Parc Jean 2026 et suivants à l'article 605,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande fonds de concours auprès de LTC pour l'aménagement voirie pour un montant de 34 876,79 €,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE



La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU

